



**PELAGOS : 10 ans d'histoire, 23 ans de passion**



### **1986 - 1999 : Une gestation de 13 ans**

**1986** Les scientifiques (Téthys, universités), les ONG (SOS Grand Bleu, Greenpeace) et les élus locaux dénoncent les filets maillant dérivants et les prises accidentelles de cétacés dans le bassin Corso-Ligure.

**1990** Le Gouvernement italien crée par Décret 18/07/90 une « zona di tutela biologica » interdisant l'usage des filets maillants dérivants par les pêcheurs italiens dans les eaux de la mer Ligure tant internationales que nationales italiennes, françaises et monégasques.

**1991** Sur la base de l'expertise de l'Institut Téthys, l'Association Européenne du Rotary pour l'Environnement soutenue par les Rotary de Saint Tropez, Monaco et Milan et plusieurs associations dont le WWF Méditerranée présentent le « Projet PELAGOS » en vue de la création d'une réserve de la Biosphère dans le bassin Corso-Ligure régie par une autorité internationale basée à Monaco en charge de la gestion durable de ses ressources naturelles.

- Les constats de mortalité de cétacés dus aux filets dérivants attirent l'attention des spécialistes et de l'opinion publique
- Décret italien du 22 Mai 1991 et du 19 juin 1991 interdisant la plupart des filets dérivants dans le bassin Ligure.

**1992** Les autorités de la France, de l'Italie et de Monaco annoncent la création d'un Sanctuaire Méditerranéen pour les Mammifères Marins.

La Première conférence RIMMO (Réserve Internationale pour les Mammifères Marins de Méditerranée Occidentale) préconise la création d'une zone écologique de protection commune à tous les états riverains de la Méditerranée Occidentale. Depuis, RIMMO organise des séminaires annuels sur la protection de la biodiversité en haute mer en Méditerranée Occidentale.

**1993** Signature à Bruxelles en Novembre 1993 par les ministères de l'Environnement de la France et de l'Italie et le ministère de l'Etat de la Principauté de Monaco d'une Déclaration conjointe pour la création d'un Sanctuaire méditerranéen pour les Mammifères Marins aussi désigné sous le nom de Sanctuaire Corso-Liguro-Provençal. La déclaration est accompagnée d'un document présentant les bases scientifiques. Il y est déclaré que :

- toute capture directe ou dérangement intentionnel des mammifères marins sera interdit, les activités de recherche et les observations de cétacés potentiellement dérangeantes seront réglementées;
- la pêche pélagique à grande échelle par filets dérivants sera interdite ;
- les compétitions de courses de bateaux à moteur de grande vitesse seront limitées et éventuellement interdites ;



# Parc national de Port-Cros

un effort spécial sera mis sur le contrôle afin de minimiser la pollution nocive aux cétacés.

**1994** Recommandation 19.92 de l'Assemblée générale de l'UICN pour l'Etablissement d'un Sanctuaire pour grands et petits mammifères marins dans la mer Ligure, Méditerranée occidentale.

Dans le cadre de la Convention de Barcelone, rédaction d'un nouveau protocole sur les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique s'inspirant des travaux du Sanctuaire en ce qui concerne l'établissement des aires protégées en haute mer.

**1995** De nombreuses organisations dans les trois pays recommandent l'inscription du Sanctuaire sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance en Méditerranée n (ASPIM) établie dans le cadre du Protocole de la Convention de Barcelone relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité biologique en Méditerranée.

**Mention est faite du Sanctuaire dans le Plan d'Action de l'UICN pour la Conservation des Cétacés au niveau mondial.**

La Convention de Barcelone dans le cadre de son protocole concernant les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique en Méditerranée (entré en vigueur le 12 Décembre 1999) établit le cadre juridique permettant de créer des aires spécialement protégées en haute mer et instaure une liste d'Aires Spécialement Protégées d'Importance en Méditerranée n (ASPIM)

**1996** Sous l'égide de la Convention de Bonn, signature de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS - signé en 1995 et entré en vigueur en 2001),

## **1999 Naissance de PELAGOS**

Les négociations sur un Accord relatif à la création d'un Sanctuaire pour les Mammifères marins en Méditerranée ont repris à Rome et à Paris.

**Signature à Rome par la France, la Principauté de Monaco et l'Italie d'un Accord relatif à la création en Méditerranée d'un Sanctuaire pour les Mammifères Marins et adoption d'une déclaration ministérielle.**

Le texte de l'Accord a été déposé à la Principauté de Monaco. Une partie de la mer Tyrrhénienne a été ajoutée à la zone proposée en 1993. Le Sanctuaire couvre une superficie totale de 87 500 Km<sup>2</sup>. L'objectif de l'Accord est de maintenir un état de conservation favorable aux populations de mammifères marins, et pour ce faire d'opérer la surveillance des populations de cétacés, de renforcer l'application de la législation existante sur certaines activités de pêche et pour réduire la pollution, de réglementer l'observation touristique des cétacés et d'améliorer la diffusion de l'information auprès du public.

**2000** Le Ministère français chargé de l'environnement confie au Parc national de Port-Cros l'animation de la Partie française du Sanctuaire.

**2001** Inscription du Sanctuaire sur la liste des ASPIM (Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne) du Protocole relatif aux Aires



# Parc national de Port-Cros

spécialement protégés et à la Diversité biologique de la Convention de Barcelone. Ce statut confère au Sanctuaire une reconnaissance des 21 pays riverains de la Méditerranée en tant qu'aire marine protégée.

**2002** Entrée en vigueur de l'Accord Tripartite PELAGOS le 21 février, après ratification par les 3 pays (France, Italie, Monaco).

**2003** 1ère Réunion des Parties Contractantes de l'Accord PELAGOS à Monaco.

**2004** 2ème Réunion des Parties Contractantes de l'Accord PELAGOS à Elbe et adoption du plan de gestion.

**2005** 1ère réunion du Comité National du Sanctuaire (Ajaccio).

**2006** Coordination internationale : le Secrétariat Permanent de l'Accord PELAGOS est mis en place avec un Secrétaire exécutif et son assistante. Mise en place d'une nouvelle équipe pour la Partie française de PELAGOS au sein du Parc national de Port-Cros.

**2007** Lancement d'un nouveau programme de recherche 2007-2009.

**2008** Installation du Secrétariat permanent dans ses locaux du Palais Ducal à Gênes en janvier.

**2009** 10 ans. Fin du programme de recherche 2007-2009.



Depuis la création du Sanctuaire, des programmes de recherche sont financés par le Ministère de l'écologie et par des laboratoires publics ou privés. Le premier programme de recherche triennal lancé par le Sanctuaire PELAGOS a démarré en 2003 pour finir en 2005. Les résultats de ces recherches ont permis aux scientifiques, partenaires et gestionnaires de mieux connaître les cétacés afin de mettre en place des mesures de gestion appropriées.

#### **Des équipes scientifiques de renom**

- 3 équipes du CNRS
- 3 universités (Ecole Pratique des Hautes Etudes Paris Sorbonne, Aix-Marseille et Université de Cagliari)
- 1 équipe de l'IFREMER
- 1 Groupement de Recherche

#### **Des objectifs ciblés :**

- Améliorer la connaissance des causes de perturbation et de mortalité des mammifères marins,
- Recenser et suivre la saisonnalité des populations de mammifères marins dans la zone du Sanctuaire,
- Etudier le comportement des mammifères marins, les interactions avec les activités humaines et les options pour réduire les impacts négatifs au sein du Sanctuaire.

#### **Des résultats importants :**

**Gestion des activités humaines, le 1<sup>er</sup> programme de recherches a permis d'approfondir les connaissances sur :**

- Les menaces sur les cétacés liées au trafic maritime et d'évaluer leurs impacts potentiels,
- La connaissance des impacts liés au tourisme nautique de plaisance et du whale watching et la mise en place d'une charte de bonne conduite,
- Les menaces sur les cétacés liées aux captures accidentelles.

**En Août 2007, le Groupement d'Intérêt Scientifique pour les mammifères marins en Méditerranée (GIS 3M) a été créé sous l'impulsion de la Partie française de PELAGOS.** Cette association a comme objectif de fédérer les chercheurs partenaires du Sanctuaire au sein d'un groupement d'intérêt scientifique. De cette manière, la recherche et l'utilisation des financements seront optimisées. Le deuxième programme de recherche PELAGOS initié en 2007 prendra fin en décembre 2009.



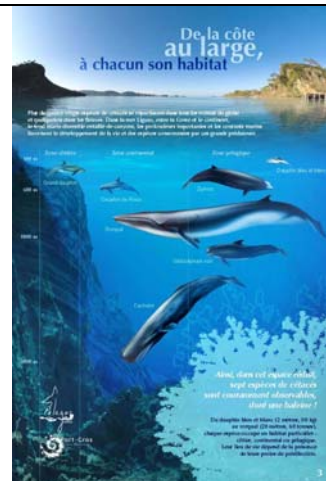
# Parc national de Port-Cros



Les cétacés de Méditerranée font surface



Cétacés de nous prendre pour des poissons !



De la côte au large, à chacun son habitat



Secrets de cétacés



Cétacés menacés



Protégeons et respectons-les



PELAGOS, Sanctuaire pour les mammifères marins en Méditerranée



Le Parc national de Port-Cros, une île forêt en Méditerranée, un établissement public administratif pour la préserver